

R 02001 3347 F-1,20



Très haut débit
**Le département
au top en 2020**

Page 11

VENDEDI 17 ET SAMEDI 18 FÉVRIER 2012

**OFFRE EXCEPTIONNELLE
À SAISIR ! 26,95 €**

Champagne Mumm Cordon rouge Brut 75 cl

10 € sur votre compte **WHAO !!**

Soit **16,95 €**

AUCHAN VÉLIZY
2, av. de l'Europe
Tél. : 01.34.58.40.00
Du lundi au vendredi de 8h30 à 22h, le samedi de 7h30 à 22h

Auchan
15 avenues, 15 ans d'expérience

toutes les nouvelles

L'HEBDOMADAIRE DES YVELINES

VERSAILLES • SAINT-QUENTIN • Mercredi 15 février 2012 - N° 3347 - 1,20 €

■ Yvelines Environnement contre le PLU de Versailles 12

Constructions dans le parc : c'est non !



L'association Yvelines Environnement craint que les modifications apportées au PLU (plan local d'urbanisme) de Versailles ne mènent à de trop importantes constructions aux Mortemets, aux Matelots et à Pion. Le maire répond à l'inverse que ces changements protègent ces espaces. (photo montage)

■ LOISIRS 42 À 45



L'œuvre de Lejeune réunie au château de Versailles

■ JUSTICE 3

L'ancien directeur de la prison pour femmes devant la justice

■ PLAISIR 25

Sainte-Apolline futur paradis des chasseurs

■ SAINT-QUENTIN 26

Ces femmes qui entreprennent

■ RUGBY/FOOTBALL 31



Quand la météo chamboule tout

LA TOYOTA MISE EN FRANCE

NOUVELLE TOYOTA YARIS TENDANCE

9 990 €

SOUS CONDITION DE REPRISE

TOYOTA

Today Tomorrow Toyota

Consommations : 1,700 km (Normes CE) cycle urbain/extra urbain/mixte de 5,2/4,4/4,8. Émissions de CO₂ (Normes CE) cycle mixte de 140 g/km (20).
Ces données sont données à titre indicatif et ne constituent pas une garantie. Elles sont susceptibles de varier en fonction des conditions d'utilisation.
Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes. Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes. Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes.
Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes. Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes. Le prix de vente est de 9 990 € TTC, hors taxes.

STA 78 LA VERRIERE / COIGNIÈRES / 6, RN 10 - Tél. : 01 30 51 87 04
PLAISIR / Z.I. des Ebisaires - 5, rue des Frères Lumière - Tél. : 01 30 55 15 15
RAMBOUILLET / 2, rue de l'Étang de la Tour - Tél. : 01 30 41 05 06

sta.78@groupebernier.com

Bernier

Plan local d'urbanisme

Yvelines Environnement : pas de constructions dans le Parc !

«**P**AS DE CONSTRUCTIONS, de la Pièce d'eau des Suisses jusqu'à Saint-Cyr. Après s'être battu contre le projet d'implantation du stade Roland-Garros à Versailles, Yvelines Environnement entame un nouveau combat contre les projets de la mairie. Cette fois, c'est d'urbanisation dont il s'agit. Selon l'association de défense de l'environnement, «le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) remet totalement en question l'équilibre de la cité». Et en particulier toute la partie sud du Domaine de Versailles : les Mortemets, les Matelots, Pierre Plate, et le site de l'ancienne caserne Pion, ainsi que, dans une moindre mesure, Satory, que la mairie veut construire ou aménager pour accueillir des activités.

La crainte de l'urbanisation

Selon Christine Françoise Jeanneret, sa présidente, «il n'y a eu aucune étude sérieuse sur les conséquences qu'aurait l'implantation de nouvelles gares, d'une nouvelle départementale reliant la gare de Pion à celle des Matelots. Or, ajoutée, de telles installations vont conduire à l'urbanisation



◆ Yvelines Environnement craint une trop forte urbanisation face au château.

irréversible de toute cette partie du parc du château». Une crainte justifiée par le projet du Grand Paris, où certains documents produits lors du débat public évoquent le doublement de la population de Versailles d'ici à 2025 «en promettant la création de dizaines de milliers d'emplois nouveaux», affirme-t-elle. «Je ne comprends pas, que les maires, quels qu'ils soient veuillent en permanence augmenter la population de la ville alors

qu'ils savent très bien que cela crée des charges supplémentaires», dit-elle. Première objection à l'urbanisation de ce secteur : une grande partie des terrains faisaient partie du "Petit Parc" et ont été classés, parfois trois fois. «En 1853, avec l'ensemble du Domaine, en 1906, et en 1961», précise Julien Lacaze, juriste spécialiste de l'histoire du droit et auteur d'une thèse sur le Domaine de Versailles. Deuxième objection : l'arrivée

de nouvelles populations aura des répercussions majeures sur la circulation automobile déjà saturée et le plan local de déplacement ne tient pas compte des nouveaux projets. Troisième objection : à long terme, l'urbanisation va nuire à l'attractivité de la ville et à ce qui fait sa réputation mondiale. Versailles va scier la branche sur laquelle elle est assise. Et l'association de pointer les défauts du PLU : - Aux Mortemets, le PLU prévoit des «activités ludiques,

sportives, culturelles et touristiques» et des constructions «telles que kiosques, restauration, sanitaires», mais «sans limitation de hauteur et de densité des bâtiments».

- Aux Matelots, il prévoit de déplacer les activités existantes aux Mortemets, «des jardins et d'éventuelles activités sportives de plein air». Mais il pourrait, selon elle, accueillir des constructions qui pourraient atteindre 12m de haut (soit quatre niveaux) réduites à 9 mètres aux abords de la gare, et s'étendre sur 46 000m² de surface de plancher. Une crainte à relativiser car ces terrains, actuellement dévolus aux militaires, reviendront au Domaine de Versailles qui a l'intention de les inclure dans la perspective du parc, donc de les laisser à l'état naturel.

Le devenir de Pion

Mais ce qui inquiète le plus l'association, c'est le devenir de l'ancienne caserne Pion, qui touche le parc du château. La Ville prévoit d'y installer logements et activités économiques, en ne consacrant que 20% de la surface aux espaces verts de pleine terre. «Le reste de la végétalisation sera conçu sur dalle.» Ce qui provoque l'ironie de l'as-

sociation : «Voilà ce que la municipalité entend par "ville-jardin".» Et d'ajouter : «Des constructions, même Haute qualité environnementale (HQE), restent toujours des constructions.»

Pour répondre au besoin de logement, Yvelines Environnement propose de voir plus large : «Puisque Versailles fait partie d'une communauté de communes, il faut réfléchir à une répartition des logements sur les autres communes», ajoute Christine Françoise Jeanneret, «faire un inventaire des friches industrielles et voir ce qui peut y être fait».

Mais l'association voudrait dépasser le cadre «versaillo-versaillais» du problème, et faire prendre conscience qu'il est question ici de ce qu'elle estime être une atteinte à un espace «qui appartient au patrimoine national et mondial». Au travers de ce débat qu'elle souhaite ouvrir, elle pose une autre question : est-ce que les Domaines nationaux, en région parisienne, sont des réserves foncières pour le Grand - Paris, alors que nous avons tous de plus en plus besoin d'espaces pour respirer en ville ? Patrick Wassef

■ François de Mazières : «Nous avons augmenté la protection

vont conduire à l'urbanisation population de la ville alors Deuxième objection : l'arrivée

■ François de Mazières : «Nous avons augmenté la protection»

POUR LE MAIRE de Versailles, François de Mazières, il n'existe aucun danger de trop forte urbanisation, bien au contraire :

«De manière générale, si l'on compare les modifications que l'on a apporté au PLU de 2006, nous allons dans le sens de l'augmentation de la protection, quelque soit le secteur. Aux Mortemets, qui est dans le domaine de compétences du château, les règles n'ont pas changé. Nous avons par contre introduit la vocation de ces espaces en tant que jardins. Depuis plus de deux ans, je me bats pour dire que l'on ne peut pas laisser cela en friche. J'ai œuvré pour qu'en 2013, l'allée Le Nôtre soit restituée. Concernant les Matelots, notre logique est d'y faire un prolongement des jardins. Mais cela relève de l'armée. J'ai d'ailleurs reçu l'autorisation du ministre de la Défense pour le prolongement de cette allée. Nous avons en revanche renforcé la protection sur cette zone en créant autour de la gare un

gel des constructions pendant cinq ans. Cela permettra d'éviter que des hangars se construisent à tort et à travers. Enfin, Pion, était auparavant une zone à vocation industrielle. C'est vrai que là, il pouvait s'y construire n'importe quoi. Grâce à la modification du PLU, nous avons classé cette zone en mixité "habitat et activité économique". Nous avons aussi prévu des règles plus protectrices en ce qui concerne les constructions. Elles ne peuvent pas excéder 50% de l'emprise au sol. Il y a même des zones (les plus proches du château, ndlr) où ce chiffre est réduit à 10%. Au bout de trois ans de négociations, la Ville a racheté ce terrain à l'Etat, par l'intermédiaire de l'Etablissement public foncier des Yvelines (Epfy). Nous l'avons racheté avant dépollution. C'est un risque que j'ai pris pour protéger ce site. Mais si l'Etat souhaite racheter ce terrain au prix que nous l'avons acheté pour étendre le château, je serais le premier à dire oui.»

DETAUX DU PLU :
- Aux Mortemets, le PLU prévoit des «activités ludiques,

terre. «Le reste de la végétation sera conçu sur dalle.»
Ce qui provoque l'ironie de l'as-

avons tous de plus en plus besoin d'espaces pour respirer en ville ?
Patrick Wassef

■ L'association Essor relativise

POUR PHILIPPE DOMERGUE, tous les arguments d'Yvelines Environnement ne se valent pas. Ainsi, pour chaque secteur, l'association a son idée :

- Concernant les Mortemets, «il faut que tout revienne au Château, en gardant les jardins familiaux. Il serait bon d'enterrer la départementale 10, au moins sur une certaine longueur, pour avoir une continuité entre l'Orangerie, la Pièce d'eau des Suisses et les Mortemets. Cela permettrait aussi de limiter le gabarit des camions. On pourrait en profiter pour ouvrir le Potager du Roi que l'on traverserait à pied».

- Pour le site des Matelots, Essor préconise d'y implanter «un pôle d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau, dans des bâtiments dont la hauteur serait limitée à dix mètres. Une pépinière d'entreprises pourrait y accueillir des start-up». Sur Pion, «je suis assez d'ac-

cord pour limiter la densité, précise Philippe Domergue. Il ne faut pas utiliser toute la possibilité laissée par le PLU ? Là, il y a un vrai risque». Quant à Satory, il faut que ce soit «affecté à l'activité économique, commencée le long de l'allée des Marrisonniers».

«De façon générale, il y a beaucoup d'ambiguïté et un certain nombre d'erreurs dans tout ce qui se dit autour du PLU, remarque le président d'Essor. Bien sûr, il faut conserver une certaine référence au temps de Louis XIV mais nous sommes tout de même au XXI^e siècle. On ne va pas supprimer la départementale 10 ou encore l'Inra pour n'y mettre que de l'herbe. Et puis, du temps de Louis XIV, aux Matelots, il y avait des constructions puisque c'était là que logeaient les matelots du Grand Canal.»

Nouvelles de Versailles 15 Février 2012